



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026
à 18h00

Date de la convocation : 3 juillet 2026

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	15	23

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : Jacques CHERICI, Olivier RADAKOVITCH, Benoît LEBRE, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Justine VANDERMERSCH, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Elena SENANTE à Olivier RADAKOVITCH, D. Stéphane ROYO à Daria DESGRANDCHAMPS, Yves WARNIER à Frédéric RACINE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Jacques CHERICI, Alain RHONÉ à Eric GARCIN, Christine ROUX à Charlotte BOULAY, Marie VIALA à Justine VANDERMERSCH, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ,

Etaient absents : Valérie TORCOL, Gérard POUPARD, Gilles GAUDIN, Vincent BOUSQUET,

Secrétaire de séance : Olivier RADAKOVITCH,

N°64_DEL_2026 OBJET – Délibération portant sur la DM n°2 du Budget principal - Réaffectation des crédits d'investissements

Monsieur le maire rappelle que le Compte Financier Unique et le budget primitif de l'exercice ont été adoptés par le Conseil Municipal lors de séance du 21 avril 2026.

Afin de permettre la bonne exécution budgétaire des opérations d'investissement et de tenir compte des modalités de reprise des crédits dans le logiciel de gestion financière, il convient de procéder à une réaffectation de crédits.

La présente décision modificative a pour objet de diminuer les crédits inscrits au titre des restes à réaliser et de les réinscrire sur les opérations nouvelles correspondantes, sans incidence sur le montant global des crédits de la section d'investissement.

Les mouvements de crédits sont les suivants :

RESTE A REALISER	DIMINUTION		AUGMENTATION	
	2031	7 850.40 €		
	2181	15 222.95 €		
	2315	59 769.64 €		
OPERATIONS NOUVELLES			2031	7 850.40 €
			2181	15 222.64 €
			2315	59 769.64 €
TOTAL INVESTISSEMENT		82 842.99 €		82 842.99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal,

ARTICLE 2 :

APPROUVE les mouvements de crédits présentés ci-dessus,

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

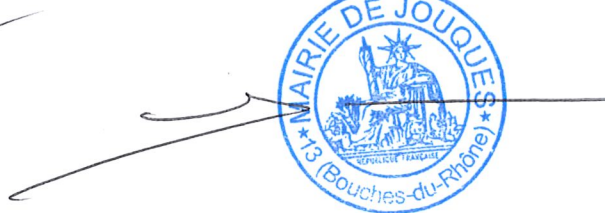
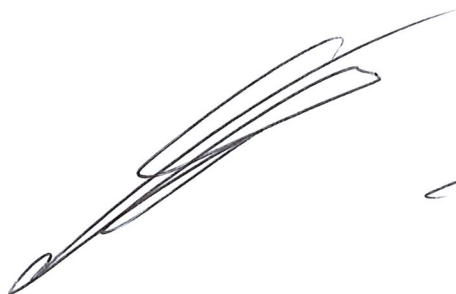
Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 9 juillet 2026
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **16/07/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13285 Marseille Cedex 2, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300466-20260709-64_DEL_2026